



Thiré le 6 Février 2018
Madame le Maire de Thiré

A

Mesdames Messieurs
les conseillers municipaux

CONVOCAATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le

**Mardi 13 Février 2018
à 20 h 00**

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 5 décembre 2017
- Politiques contractuelles - Contrat Vendée Territoires
- Personnel : Titularisation de Monsieur BAUSMAYER David
- Lancement Appel d'offres Voirie communale
- Etude patrimoniale de l'Eglise - Lancement de la consultation
- Demande de subvention pour la réhabilitation et la mise aux normes du bâtiment du Stade de foot
- Questions diverses

Le Maire,
Catherine Denferd.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2018

Le treize février deux mil dix-huit, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 6 Février 2018

Présents :

Mesdames Catherine DENFERD, Nadège BARBESANT, Patricia HUG-GRATON, Christelle BONNAUD, Isabelle MENANTEAU, Christine PHILIPPEAU et Magalie RIVASSEAU

Messieurs Loïc CHARRIER, Bruno FAIVRE, Laurent GAUTIER, Dominique GAUTREAU, Guillaume JOLLY et Rémy CERISIE.

Absente en début de séance : Madame Magalie RIVASSEAU

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 5 décembre 2017
- Politiques contractuelles - Contrat Vendée Territoires
- Personnel : Titularisation de Monsieur BAUSMAYER David
- Lancement Appel d'offres Voirie communale
- Etude patrimoniale de l'Eglise - Lancement de la consultation
- Demande de subvention pour la réhabilitation et la mise aux normes du bâtiment du Stade de foot
- Questions diverses

Suppression de l'ordre du jour:

- *Titularisation de Monsieur BAUSMAYER David*

Ajout à l'ordre du jour:

- *Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe*
- *Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe*
- *Motion de soutien à la création de la voie rapide Fontenay le Comte - Rochefort*

Secrétaire de séance : Madame MENANTEAU Isabelle est désignée secrétaire de séance.

Report de l'approbation du compte rendu du 5 décembre 2017

DEL 2018-02-13-01 : Politiques contractuelles : Contrat Vendée Territoires Autorisations de signature

Madame le Maire informe l'assemblée que chaque commune de la communauté de communes SVL doit délibérer sur les politiques contractuelles du contrat Vendée Territoire.

Rapporteur : Madame Christelle BONNAUD

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la délibération VI-E 1 du Conseil Départemental du 23 septembre 2016 impulsant le dispositif de contrat Vendée Territoires en validant les principes généraux de la contractualisation à mettre en place avec les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée et la commune de l'Île d'Yeu ;

Vu la délibération VI-E 1 du Conseil Départemental du 2 décembre 2016 créant le cadre budgétaire de la politique départementale de contrats Vendée Territoire ;

Considérant que les contrats Vendée Territoires visent à soutenir un ensemble d'opérations : aménagement d'espaces publics, réalisation d'équipements sportifs ou culturels, développement des structures petites enfance, aménagement de sites touristiques, etc ;

Considérant qu'à travers ces contrats, la priorité est donnée aux opérations structurantes tout en conservant une part de l'enveloppe financière du Département à des opérations locales, portées par les communes ;

Considérant que La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral a validé le diagnostic de territoire et ses priorités d'aménagement lors de sa conférence des Maires organisée le 10 juillet 2017 à Saint-Michel-en-l'Herm.;

Considérant la répartition financière validée par le bureau communautaire le 19 Octobre 2017 comme suit : 44% pour des projets intercommunaux, 7,7% pour des projets portés par la ville de Luçon, 48,3% pour des projets des 43 communes (selon la clé de répartition : 30% part forfaitaire + 50% population DGF 2017 + 20% potentiel fiscal) ;

Considérant qu'au vu de cette répartition et de ces enjeux, le Comité Territorial de Pilotage du territoire Sud Vendée Littoral s'est réuni le 16 novembre 2017 afin de sélectionner les opérations inscrites au contrat de territoire et de déterminer les modalités de répartition de l'enveloppe de 6 489 090 € du Département. La maquette financière jointe en annexe présente ainsi :

63 opérations sélectionnées :

- **Projets structurants du territoire : 36 opérations** dont
 - 4 projets intercommunaux
 - 11 projets inscrits dans un programme « Développement de l'offre en équipements scolaires et activités "Enfance-Jeunesse" »
 - 16 projets inscrits dans un programme, « Favoriser l'attractivité du territoire en embellissant les bourgs »
 - 3 projets inscrits dans un programme « Favoriser l'attractivité du territoire en développant l'offre en équipements sportifs »
 - 1 programme de voirie communale et intercommunale
- **Opérations en fonctionnement** : 4 projets
- **Projets communaux d'intérêt local** : 23 projets

Une enveloppe de 524.789 € sera affectée, à mi- contrat, au moment de la clause de revoyure.

Considérant que les membres du conseil communautaire ont approuvé le contrat Vendée Territoires Sud Vendée Littoral à intervenir entre la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, l'ensemble des 44 communes du territoire et le Conseil Départemental de la Vendée lors de la réunion du conseil communautaire du 14 décembre 2017 et ont autorisé Madame la Présidente de la communauté de communes à signer le contrat et toutes les pièces relatives à ce contrat ;

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le contrat Vendée Territoires Sud Vendée Littoral à intervenir entre la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, l'ensemble des 44 communes du territoire et le Conseil Départemental de la Vendée ;
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le contrat et toutes les pièces relatives à ce contrat ;

INFO 2017-02-13-01 : Titularisation de Monsieur BAUSMAYER David

Rapporteur : Madame Natacha LAMBERT

Madame le Maire exprime qu'il convient, au terme de son année en qualité de stagiaire, de titulariser Monsieur BAUSMAYER David sur le poste d'agent technique qu'il occupe à l'heure actuelle, au grade d'adjoint technique territorial (catégorie C).

Après contact au Centre de Gestion 85, il convient de prendre un arrêté individuel et non une délibération.

DEL 2018-02-13-02 : Création du poste Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe

Rapporteur : Madame Natacha LAMBERT

Madame le Maire informe que le Centre de Gestion nous a transmis le tableau de proposition d'avancement de grade pour les agents de la catégorie C le mercredi 7 février.

Il se trouve que Madame FLANDROIS Nelly Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe peut prétendre à un avancement de grade. Pour que Madame FLANDROIS puisse bénéficier de ce changement de grade au mois d'octobre (date où Mme FLANDROIS aurait dû changer d'échelon), il est nécessaire que le conseil délibère pour la création de poste avant le 22 mars prochain, pour un passage à la CAP (commission administrative paritaire) le 19 avril 2018.

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante le tableau d'avancement de grade pour 2018 qui se présente comme suit :

Identité	Age	Situation Actuelle	Proposition
Mme FLANDROIS Nelly	50	Adjoint tech. principal de 2 ^{ème} classe Titulaire (CNRACL) Echelle C2 10 ^{ème} échelon IB/459 IM/402 (402 depuis le 1 ^{er} janvier 2017) Depuis le 01-01-2014 (ancienneté 4 ans)	01-01-2018 Avancement de grade : Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe 7 ^{ème} échelon IB/475 IM/413

Dans l'hypothèse où le tableau serait validé par la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Vendée, il faut d'ores et déjà prévoir la création de ce poste.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il convient donc de créer un emploi sur le grade d'Adjoint technique Principal de 1^{ère} classe, à temps non-complet soit 29 heures annualisé à compter du 1^{er} octobre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ **DE VALIDER le tableau d'avancement de grade de l'agent concerné comme indiqué en première partie de la présente décision ;**
- ✓ **DE VALIDER la création de poste proposée à compter du 1er octobre 2018, à savoir : Grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, emploi permanent à temps non-complet ;**
- ✓ **D'AUTORISER Madame le Maire à produire les arrêtés de nomination individuelle, lorsque le tableau d'avancement sera devenu exécutoire.**

DEL 2018-02-13-03 : Suppression du poste Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe

Rapporteur : Madame Natacha LAMBERT

Considérant la délibération précédente concernant l'avancement de grade de Madame FLANDROIS Nelly et par ce fait la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2018, il convient de supprimer le poste occupé actuellement.

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil Municipal de créer ou de modifier les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer le poste d'Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe, considérant que la personne en place bénéficiera d'une promotion d'avancement de grade à compter du 1^{er} octobre prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- ✓ **DE VALIDER la suppression de poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 2 octobre 2018.**

Madame Magalie RIVASSEAU a rejoint la séance.

Rapporteur : Monsieur Loïc CHARRIER

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté de la municipalité de faire des travaux de voirie cette année.

Pour ce faire, il convient d'engager un appel d'offres concernant ces travaux. Selon l'étude de Monsieur GIRAUD, il conviendrait de prévoir :

Une tranche ferme comme suit :

• Rue du Moulin (terrassement, drain, gnt, GB et enrobé) Longueur 35 m	4 103.50 € HT
• CR 3 de Sainte Hermine à Thiré longueur 765 m (enduit)	19 177.50 € HT
• Chemin de Luçon pose d'un puisard avec enrobé	1 370.00 € HT
• Rue du Braud (cunette en enrobé)	593.75 € HT
• Rue de la Frasanterie (cunette en amont)	3 459.00 € HT
	Soit estimé
	28 703.75 € HT

Une variante comme suit :

• CR 3 de Sainte Hermine à Thiré longueur 765 m (enrobé)	23 930.00 € HT
--	----------------

Une tranche optionnelle

• Chemin de la Ronde (reprofilage à l'enrobé)	12 475.00 € HT
---	----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** le lancement d'un appel d'offres ouvert pour les travaux concernant la voirie communale ;
- ✓ **PRECISE** que ces travaux seront imputés en investissement au programme 19 « Voiries » en 2018;
- ✓ **MANDATE** Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

Débat concernant l'efficacité de l'installation d'un puisard chemin de Luçon : si inefficacité du puisard, il faudrait envisager des dépenses complémentaires afin de remédier au souci actuel de stagnation de l'eau.

Il a été également indiqué le tarif de maîtrise d'œuvre de l'entreprise GIRAUD, qui assurera la gestion du dossier d'appel d'offres jusqu'à la réception des travaux, le montant sera de 1800 € HT même si le plafond de dépenses de travaux dépasse les 30 000 € HT.

Rapporteur : Madame Patricia HUG-GRATON

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise BENAITEAU avait été mandatée afin de faire passer un drone, afin de constater les travaux nécessaires au niveau de l'Eglise de la Commune.

Madame le Maire propose de regarder le compte rendu en image de cette intervention.

Au vu des éléments de ce rapport, d'importants désordres sont apparents et inquiétants. Il conviendrait d'engager une étude diagnostique en vue d'évaluer l'état global de l'Eglise et ensuite de prioriser les travaux les plus urgents à entreprendre.

Une demande de classement de l'Eglise étant en cours d'examen, cette étude doit être confiée à un architecte du patrimoine ayant certaines compétences (titulaire d'un diplôme de spécialisation en architecture option patrimoine, disposant d'une expérience significative de 10 ans dans la restauration du patrimoine et dans la restauration d'Eglise en particulier).

D'autre part, la Fondation des Arts Florissants soucieuse de soutenir les efforts de revalorisation du patrimoine communal mais aussi de transmettre le savoir de restauration aux jeunes générations s'associerait à la démarche de la commune afin d'aider au financement de l'étude et de permettre à de jeunes stagiaires européens d'y participer.

Pour ce faire, il convient d'engager une consultation pour ces travaux suivant le cahier des charges ci-après :

I- Prestations attendues

L'élaboration du diagnostic se fera en concertation avec les services de la DRAC des Pays de la Loire (SRA, CRMH, UDAP de la Vendée).

1- Synthèse des travaux déjà réalisés sur l'église

Recherche dans les archives de la mairie (travail effectué par la commune)

2- Recherche historique et architecturale

- Étude historique et architecturale, avec recherches en archives

- *Recherche d'éventuels décors intérieurs*

Une étude archéologique des sols intérieurs et extérieurs de l'église pourra être réalisée en cours de diagnostic, dont les conclusions devront être intégrées à l'étude historique de l'édifice.

3- Elaboration des pièces graphiques

Relevé des existants de l'édifice pour en dresser les plans (plan au sol, plan de charpente, 2 coupes dont une sur le clocher et 4 élévations)

4- Etat sanitaire/pathologique de l'édifice et analyse des causes des désordres

- Identification et analyse des désordres et leur représentation graphique

5- Proposition d'intervention

- Élaboration d'un programme de restauration avec priorisation des travaux selon leur degré d'urgence.

- Estimation des travaux et proposition de phasage

II- Accueil de stagiaires

Le cabinet d'architecte retenu s'engage à accueillir 2 étudiants stagiaires (fin d'études en école d'architecture ou histoire de l'art) pour participer aux prestations 2, 3 et 4. Le stage s'effectuerait au mois de juillet.

La prise en charge financière des stagiaires (indemnisation, logement sur la commune de Thiré, repas) est assurée par Les Arts Florissants.

III- Profil des candidats

L'élaboration du diagnostic est assurée par :

- un architecte en chef des monuments historiques (ACMH)
- un architecte titulaire d'un diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA) mention architecture et patrimoine, ou tout autre diplôme européen reconnu équivalent.

Les candidats doivent justifier de références en rapport avec l'opération envisagée et de 10 années dans le domaine de la restauration du bâti ancien en général et des monuments historiques en particulier.

Les équipes pourront s'adjoindre des compétences complémentaires en matière d'études historiques, archéologiques, structurelles, etc.

Les candidats devront avoir la capacité matérielle et technique d'accueillir 2 étudiants stagiaires et d'assurer leur encadrement au cours du stage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE de lancer une consultation pour cette étude ;**
- ✓ **PRECISE que ces travaux seront imputés en investissement au programme 29 « Site patrimonial remarquable - étude Eglise » ;**
- ✓ **MANDATE Madame le Maire pour demander les subventions en lien avec ce projet et pour signer tous les documents nécessaires.**

Il est précisé que ce dossier fera également l'objet d'une demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

DEL 2018-02-13-06 : Demande de subvention pour la réhabilitation et la mise aux normes du bâtiment du Stade de football

Rapporteur : Monsieur Loïc CHARRIER

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les locaux du stade de football ont besoin d'être réhabilités et remis aux normes. Il avait déjà été constaté par le SPANC que la fosse septique n'était plus aux normes. L'état du chauffe-eau nécessite son remplacement. Après avoir coupé les lauriers jouxtant le club house et les vestiaires il a été constaté que les couvertures des deux bâtiments sont endommagées. Le total des devis effectués pour ces travaux s'élève à 26746.14 € HT ; considérant des travaux divers pouvant s'ajouter à cette réhabilitation, l'estimation du total des dépenses serait de 28180.00 € HT.

La réhabilitation de ces locaux et la remise aux normes de la fosse septique peuvent rentrer dans le cadre des subventions du contrat territoires Région 2017-2020 à hauteur de 22544.40 € HT. Ce contrat devrait être signé en juillet 2018, resterait à charge un montant de 5636.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- ✓ **D'INSCRIRE** ce projet dans le cadre du Contrat Territoires Région 2020 ;
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter la subvention correspondante et à signer les documents s'y rapportant.

Intervention d'un membre de l'assemblée concernant la nécessité également de prévoir la mise aux normes de l'électricité, sur ce point, il est rappelé que l'Amicale Sportive Stéphanoise et Thiréenne avait déjà demandé des devis s'élevant à environ 24 000 €. Une demande de subvention auprès de la FFA-FFF (Fédération Française de Football) pourrait être envisagée pour ces travaux concernant l'électricité. Madame le Maire propose de demander tout de même des devis afin de faire un estimatif.

DEL 2018-02-13-07 : Motion - Voie rapide Fontenay le Comte - Rochefort

Rapporteur : Madame Patricia HUG-GRATON

Monsieur le Député, Monsieur HENRIET, nous sollicite pour le soutien à la création de la voie rapide Fontenay le Comte - Rochefort.

■ ■ ■ Motion - Voie rapide **Fontenay-le-Comte / Rochefort**

Madame la Ministre,

Le projet d'Autoroute A831 devant relier Fontenay-le-Comte à Rochefort a été stoppé par l'expiration de la Déclaration d'Utilité Publique, et ce malgré le consensus des acteurs locaux, rassemblés en union sacrée, et l'engagement du Premier Ministre d'alors.

Aujourd'hui, Madame la Ministre nous vous sollicitons afin de relancer ce dossier majeur et prioritaire pour nos territoires. Nous souhaitons la réalisation d'une voie rapide entre Fontenay-le-Comte et Usseau et entre Rochefort et Usseau. Il est encore temps d'utiliser les résultats des nombreuses études réalisées dans le cadre du précédent projet et les sommes qui y ont été investies.

La réalisation de cette voie rapide « Fontenay-le-Comte / Rochefort » permettra de fluidifier les liaisons routières quotidiennes et désenclaver nos deux territoires, Charentais-Maritime et Vendéen, durement impactés économiquement ces dernières décennies.

La départementale 137 reliant Sainte-Hermine à La Rochelle bénéficiera également de cette réalisation qui verra son flux diminuer, de poids lourds principalement. Cette nouvelle liaison permettra dans le même temps le contournement de Marans tant attendu par les riverains. Les populations des centres bourgs bordant cette axe sont, en effet, durement touchées par le trafic important, engendrant de nombreuses pollutions.

Fort d'un engagement commun de tous les acteurs de nos territoires voisins, nous élus, souhaitons votre engagement à nos côtés.

Nous vous prions d'agréer, Madame La Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de soutenir ce projet de motion à
12 voix pour
0 voix contre
2 abstentions

Les membres de l'assemblée se sont questionnés sur la gratuité de cette voie.

Questions Diverses

Festival de printemps

La 2^{ème} édition du Festival de printemps aura lieu du 6 au 8 avril prochain. Deux concerts auront lieu le samedi 7 et dimanche 8 avril de 10h00 à 13h00 à l'Eglise Saint Pierre.

Demande de gratuité pour des photocopies

Madame le Maire informe le Conseil avoir eu une demande d'un membre du groupe « Colère 85 », celui-ci souhaitait savoir si la Municipalité accepterait de faire gratuitement des photocopies.

→ Madame le Maire demande avis à son conseil. Celui-ci émet un avis négatif.

Collecteur de cartouches d'encre usagées

Une information est donnée sur la mise à disposition d'une ECOBOX à l'entrée de la Mairie afin de recueillir les cartouches d'encre usagées. La société CONIBI se chargera de la collecte.

Raccordement des communes aux services dématérialisés

A compter du 1^{er} mars prochain, si validation par les services de la DILA (Direction de l'information légale et administrative), la commune sera raccordée au bouquet de service dématérialisé, à savoir pour :

- ⇒ Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales ;
- ⇒ Le recensement citoyen obligatoire ;
- ⇒ La déclaration de changement de coordonnées ;
- ⇒ La demande d'acte d'état civil ;
- ⇒ La déclaration d'ouverture de chantier ;
- ⇒ Le dépôt de dossier de PACS.

→ Il est demandé à Monsieur JOLLY Guillaume d'en faire la publication sur le site internet de la commune, une fois la validation de la DILA reçu.

Transport scolaire

Madame le Maire informe avoir reçu un mail du SIVU de transport scolaire indiquant que la prochaine réunion aura lieu le 15 février prochain à Ste Hermine à 18h30. Il nous invite à nous rapprocher des membres titulaires et suppléants de la commune, si nous avons des remarques à formuler.

→ Madame Christelle BONNAUD indique qu'elle sera présente à cette réunion.

→ Madame Nadège BARBESANT relate les derniers événements et fait remarquer que l'article de presse a minimisé le dernier incident.

→ Madame le Maire regrette que les communes concernées ne soient pas avisées des problèmes ou incidents relatifs à la ligne desservant Thiré.

Gel de l'école

Madame le Maire informe avoir reçu un courrier d'information de l'inspection académique informant du gel d'un poste d'enseignant à la rentrée prochaine. Cette information est depuis lors démentie par les enseignantes suite à la réunion de jeudi 8 février dernier.

Inauguration de l'école

Madame le Maire propose de prévoir une date d'Inauguration en Mai prochain et de contacter les enseignantes pour la recherche du nom de l'école.

Monument aux Morts

Cette année nous célébrerons le centenaire de la guerre 14-18, Madame le Maire propose à cette occasion d'inclure au budget 2018, la remise en état du monument aux Morts de la place de la Mairie.

→ Il est demandé également de voir si possibilité de remettre en état également le monument dans le cimetière.

→ Madame le Maire est mandatée pour demander un devis à Monsieur MENANTEAU.

→ Monsieur Rémy CERISIE indique également qu'il souhaiterait que cet hommage soit plus particulièrement appuyé pour la commémoration de ce centenaire. Un groupe de travail est donc créer par les membres du conseil intéressés : Messieurs Rémy CERISIE, Laurent GAUTIER, et Dominique GAUTREAU ainsi que Madame Patricia HUG-GRATON. Il sera proposé également à Monsieur SORIN André, Président des Anciens Combattants, de participer s'il le souhaite à l'élaboration de ce projet. 1^{ère} rencontre prévue le 1^{er} mars à 16h00 à la Mairie.

Recettes du Camping

→ Il est demandé de faire une comparaison avec les années précédentes :
Il est a noté que la fréquentation des roulottes a été moindre en 2017.

-	2017	:	1 473.00 €
-	2016	:	2 007.11 €
-	2015	:	1 084.67 €
-	2014	:	1 591.39 €
-	2013	:	678.90 €

✚ Camping - Entretien des arbres

Monsieur Loïc CHARRIER fait remarquer que les peupliers du camping n'ont pas été élagués depuis au moins 6 années.

➔ *Qui est en mesure de le réaliser : l'employé technique de la commune ? Trop de contraintes règlementaires à respecter (interdiction de monter à l'échelle ...). Il convient de prévoir la réalisation de devis.*

✚ Matériel service technique

Panne du tracteur depuis 1 mois ➔ retour cette fin de semaine

Taille haie ➔ HS prévoir rachat

✚ Cuisine centrale

Une réunion est prévue le 21 février prochain pour la gestion de la cuisine centrale en service commun.

➔ *Mesdames DENFERD Catherine et BARBESANT Nadège seront présentes à cette réunion.*

✚ Commission des impôts directs ➔ la commission est convoquée le jeudi 8 mars à 18h00

✚ Commission finances à prévoir début mars

✚ Réunion PLUIH concernant notre commune le 7 mars prochain à 18h00 à Sainte Hermine

✚ Transfert de compétence Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : .

- Fourrière : Cotisation annuelle communale à ce jour : 15.56 €, après transfert de la compétence obligatoire environ 600 € pour la commune.
- Borne incendie : Cotisation annuelle à ce jour : 315.69 €, après transfert de la compétence environ 1 100 € pour la commune.

➔ *Ces sommes seront prélevées directement sur le fond de compensation versée par l'intercommunalité à la commune.*

✚ Devis SBY

- Repositionnement d'une plaque métallique chemin de Luçon 138.50 € HT
- Maçonnerie sur le mur du local dit paroissial 479.80 € HT
- Carrelage extérieur de la Mairie 121.10 € HT
- Intervention de l'entreprise YLEAU, suite à l'information de la locatrice du logement sis au 34, rue de la Mairie, concernant une infiltration dans le salon : la toiture est en mauvaise état.

✚ Devis MAILLAUD - PAILLEREAU
Pour la fourniture et la pose de 25 porte manteaux anti-pendaison dans la salle multi-activités de l'école: 325.00 € HT

✚ Location de salle Histoire et Patrimoine
Madame le Maire informe avoir reçu un courrier d'Histoire et Patrimoine l'informant que la prochaine Assemblée Générale se tiendra sur la commune le 23 février prochain. Monsieur Laurent GAUTHIER, président, demande si la commune pourrait appliquer le tarif des locations réservé aux associations de la commune pour cette AG.

➔ *Avis positif concernant cette requête, le tarif association communale sera appliqué pour cette assemblée.*

✚ Autorisation traversée de route chemin de la Ronde
Madame le Maire informe avoir rencontré Monsieur Damien PILLAUD, représentant la GAEC Le Grand Moulin, qui a demandé une autorisation de voirie afin de créer un point d'eau sur ses terrains. Pour ce faire, il demande, suite aux travaux réalisés par la SAUR, de pouvoir faire une traversée de route au lieudit « La Ronde ». Il lui a été demandé de déposer en Mairie une demande d'arrêté de circulation pour ces travaux, accompagnée d'une déclaration de travaux.

Séance levée à 22h30

<u>Nadège BARBESANT, 2^{ème} adjointe</u>	<u>Christelle BONNAUD, Conseillère</u>
<u>Rémy CERISIE, Conseiller</u>	<u>Loïc CHARRIER, 1^{er} Adjoint</u>
<u>Catherine DENFERD, Le Maire</u>	<u>Bruno FAIVRE, Conseiller</u>
<u>Fred FORGERIT, Conseiller</u>	<u>Laurent GAUTIER, Conseiller</u>
<u>Dominique GAUTREAU, Conseiller</u>	<u>Patricia HUG-GRATON, 3^{ème} adjointe</u>
<u>Guillaume JOLLY, Conseiller</u>	<u>Isabelle MENANTEAU, Conseillère</u>
<u>Christine PHILIPPEAU, Conseillère</u>	<u>Magalie RIVASSEAU, Conseillère</u>